

Documenter l'implantation
d'une nouvelle colonie de
Phoque gris *Halichoerus grypus*
en Manche Est.

**Présentation du projet faisant l'objet d'une
demande de renouvellement d'autorisation de capture
d'espèce animale protégée**



Association Picardie Nature

- Octobre 2023 -

OBJET

Le présent dossier détaille les motifs et conditions de demande de renouvellement de l'autorisation de capture de jeunes Phoques gris *Halichoerus grypus*, âgés de 1 à 4 semaines, dans le périmètre du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Côte d'Opale (PNM EPMO). Ces captures ont pour objectif d'équiper les animaux de bagues portant un numéro d'identification unique, afin de suivre leurs déplacements, leur repos à terre, et potentiellement leurs reproductions ultérieures, pendant la durée de vie de la bague (facteurs limitants : érosion possible du numéro, perte éventuelle...), soit durant de nombreuses années.

Les principaux objectifs du projet sont donc de mieux comprendre les stratégies d'utilisation du territoire picard, le comportement de cette espèce (élevage et sevrage des jeunes, fidélité au site de reproduction...) et d'établir un lien de parenté éventuelle entre les individus, dans un contexte d'une potentielle installation d'une colonie reproductrice en baie de Somme. Il nous permettra également de pouvoir suivre les jeunes après le sevrage, ce qui serait impossible sinon.

DÉNOMINATION DU DEMANDEUR

Picardie Nature, association fédérative régionale de citoyens, créée en 1970, qui :

- ▶ œuvrent à la connaissance de la biodiversité,
- ▶ agissent en protégeant des espèces ou milieux menacés,
- ▶ interviennent pour le respect de la réglementation,
- ▶ militent pour la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement,
- ▶ contribuent à l'éducation et à la sensibilisation pour la protection de la nature et de l'environnement en Picardie.

Picardie Nature est membre de France Nature Environnement et France Nature Environnement Hauts-de-France.

L'association est agréée pour la Protection de l'Environnement, par l'Éducation Nationale, pour l'Habilitation aux débats d'instance consultative, par l'Engagement Service Civique et par la Jeunesse et l'Éducation populaire.

PARTICIPANTS AUX CAPTURES

Le nombre et l'identité des participants seront adaptés en fonction de plusieurs critères :

- date des naissances potentielles ;
- disponibilité des bénévoles et des partenaires en fonction de la date de capture prévue ;
- localisation des jeunes.

Un compromis sera recherché entre un nombre de participants suffisamment grand pour apporter l'aide logistique à la capture des animaux, mais ne dépassant néanmoins pas un seuil critique portant préjudice au bon déroulement des opérations (sécurité des hommes et des phoques).

Les participants d'ores et déjà identifiés, et qui sont susceptibles d'intervenir pour ces opérations, incluent, dans l'ordre alphabétique :

LEBRUN Sophie.

Agent du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale.

Titulaire de la « carte verte » (Autorisation d'activités portant sur des espèces animales : Cétacés et Pinnipèdes) - Arrêté du 30/12/2020.

MERANGER François.

Bénévole du programme d'études et de protection des phoques en baie de Somme, mis en place par l'association Picardie Nature depuis 1986.

Titulaire de la « carte verte » (Autorisation d'activités portant sur des espèces animales : Cétacés et Pinnipèdes) - Arrêté du 30/12/2020.

MESTRE Julie.

Bénévole du programme d'études et de protection des phoques en baie de Somme, mis en place par l'association Picardie Nature depuis 1986.

Titulaire de la « carte verte » (Autorisation d'activités portant sur des espèces animales : Cétacés et Pinnipèdes) - Arrêté du 30/12/2020.

MONNET Sarah.

Chargée de missions Mammifères marins pour l'association Picardie Nature.

Titulaire de la « carte verte » (Autorisation d'activités portant sur des espèces animales : Cétacés et Pinnipèdes) - Arrêté du 30/12/2020.

OUTURQUIN Mélanie.

Garde technicienne de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme.

Titulaire de la « carte verte » (Autorisation d'activités portant sur des espèces animales : Cétacés et Pinnipèdes) - Arrêté du 30/12/2020.

En outre, les bénévoles de Picardie Nature, des bénévoles d'associations étudiant et protégeant les phoques dans les estuaires voisins, pourront également participer ponctuellement aux opérations de capture, tout comme d'autres agents du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme et de l'Office Français pour la Biodiversité, s'ils le désirent.

PRÉSENTATION DU PROJET

Bien que présents par centaines au milieu du XIX^e siècle (Labitte, 1858), les phoques avaient disparus des côtes françaises, et plus particulièrement de la côte picarde, suite à une chasse intensive. Grâce à des lois de protection des espèces et des habitats, des Phoques veaux-marins *Phoca vitulina* ont ensuite pu naturellement recoloniser la baie de Somme à la fin des années 70 (figure 1). Il faudra attendre 1986 pour qu'une dizaine d'individus s'y installent de façon régulière et durable. Dès 1992, une colonie reproductrice y apparaît, avec un nombre croissant de naissances annuelles observées.

Les Phoques gris *Halichoerus grypus*, quant à eux, sont **revenus en baie à partir des années 80** (figure 1). Il faudra également attendre les années 2000 pour observer régulièrement un groupe d'une dizaine d'individus.

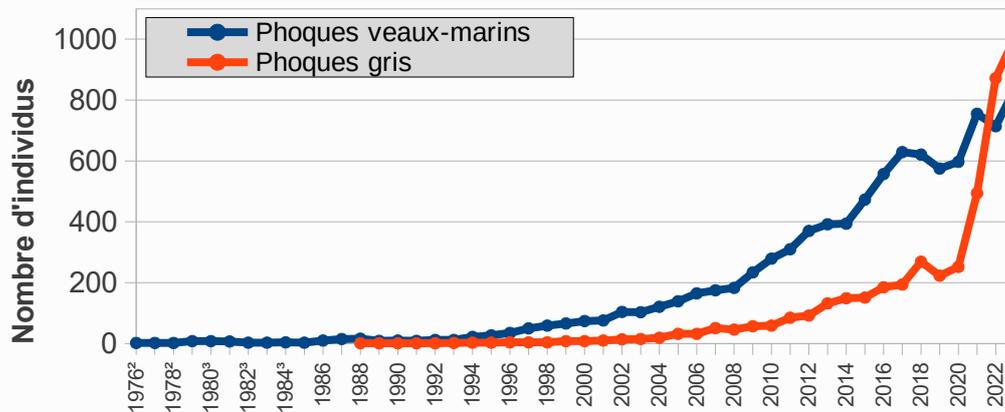


Figure 1 : Evolution des effectifs maxima de Phoque veau-marin et de Phoque gris observés en baie de Somme (² données Duguay ; ³ données Triplet ; ° Picardie Nature).

Dès 1986, Picardie Nature a mis en place des actions d'études et de protection des phoques en baie de Somme. Elles ont notamment permis de suivre les effectifs de chacune des deux espèces au fil des années, de détecter les indices de naissances et de protéger les jeunes pour qu'ils survivent jusqu'à leur sevrage naturel.

C'est ainsi que l'association a pu découvrir et suivre des indices de naissances chez le Phoque gris depuis plus de 10 ans (Feunteun et Monnet, 2018). Il faudra attendre **2014** pour découvrir la **première naissance viable** et réaliser le premier suivi d'un couple mère-petit (Figure 2, Tableau 1).

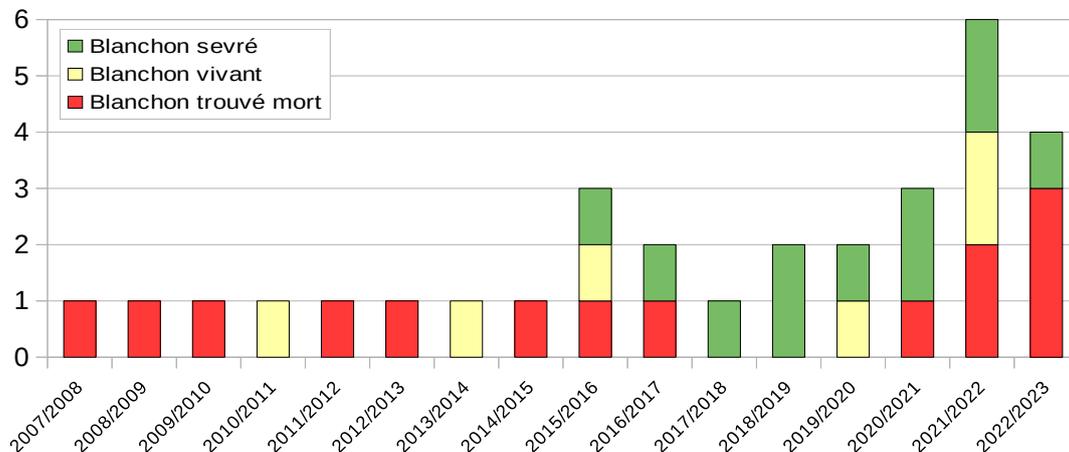


Figure 2: Evolution temporelle des indices de naissance

(rouge : blanchon trouvé mort ; jaune : blanchon trouvé vivant, avec ou sans présence de la femelle ; vert : blanchon vivant arrivé jusqu'au sevrage naturel).

En effet, le 25/01/2014, une femelle phoque gris, dénommée Vanesse par ADN (Association Découverte Nature, basée à Berck-sur-mer, qui suit la population de phoques en baie d'Authie), a été observée pour la première fois en compagnie d'un blanchon (BlanchonV2-250114-F). La mise bas a presque pu être observée en direct par les bénévoles lors d'une séance de comptage de phoques. Le couple mère-petit a été suivi de sa naissance jusqu'à sa disparition à la suite d'une tempête (il n'était probablement pas sevré puisqu'il était relativement jeune, et qu'il n'avait pas entamé sa mue).

Hiver	Mois	Date	Lieu découverte	Etat du blanchon	Nom	Femelle si identifiée
2007/2008	Février	12/02/08	St-Valery-sur-Somme	échoué mort	BlanchonE1-120208-M	
2008/2009	Décembre	18/12/08	Plage Hourdel	mort-né	BlanchonE2-181208-F*	
2008/2009	Février	??/02/2009	Baie de Somme	échoué mort	-	
2009/2010	Octobre	11/10/09	Berck-sur-Mer	échoué mort	-	
2009/2010	Novembre	10/11/09	Berck-sur-Mer	mort-né	BlanchonE3-101109-M	
2010/2011	Janvier	19/01/11	Plage St-Quentin-en-T	échoué vivant	BlanchonV1-190111-F*	
2011/2012	Janvier	11/01/12	Hourdel	échoué mort	BlanchonE4-110112-NA	
2012/2013	Janvier	02/01/13	Plage St-Quentin-en-T	mort-né	BlanchonE5-020113-F*	
2013/2014	Janvier	25/01/14	R1 en bord de chenal (RN)	vivant	BlanchonV2-250114-F*	Vanesse
2014/2015	Février	10/02/15	Cayeux-sur-mer	échoué mort	BlanchonE6-100215-M*	
2015/2016	Décembre	24/12/15	Banc de l'Ilette	vivant	BlanchonV?-241215-NA	
2015/2016	Décembre	30/12/15	Quend Plage	échoué mort	BlanchonE7-301215-F*	
2015/2016	Décembre	30/12/15	Cayeux-sur-Mer	échoué vivant	JEV3-301215-F*	
2015/2016	Janvier	13/01/16	Plage du Crotoy	vivant	BlanchonV4-130116-F*	Vanesse
2015/2016	Avril	17/04/16	Banc de l'Ilette	échoué mort	BlanchonE8-170416-NA	
2016/2017	Janvier	14/01/17	Plage St-Quentin-en-T	échoué mort	BlanchonE9-140117-F*	
2016/2017	Janvier	18/01/17	En bord de chenal (la Maye)	vivant	BlanchonV5-180117-M*	Vanesse
2017/2018	Janvier	25/01/18	Quend Plage	vivant	BlanchonV6-250118-M*	Vanesse
2018/2019	Décembre	28/12/18	Plage Quend	vivant	BlanchonV7-281218-M*	Fauvette
2018/2019	Janvier	18/01/19	Plage St-Quentin-en-T	vivant	BlanchonV8-180119-M*	Vanesse
2019/2020	Décembre	22/12/19	Plage Quend	vivant	BlanchonV9-221219-F*	Fauvette
2019/2020	Janvier	18/01/20	Plage St-Quentin-en-T	vivant	BlanchonV10-180120-M*	Vanesse
2020/2021	Décembre	24/12/20	Plage Quend	vivant	BlanchonV11-241220-F*	Fauvette
2020/2021	Décembre	30/12/20	RNN Baie de Somme	mort-né	BlanchonE10-301220-M*	
2020/2021	Janvier	22/01/21	Plage St-Quentin-en-T	vivant	BlanchonV12-220121-M*	Vanesse
2021/2022	Novembre	06/11/21	La Maye	échoué mort	BlanchonE11-061121-X	
2021/2022	Décembre	11/12/21	Plage St-Quentin-en-T	vivant	BlanchonV13-111221-F*	
2021/2022	Décembre	16/12/21	Plage St-Quentin-en-T	vivant	BlanchonV14161221-M*	Parachute
2021/2022	Décembre	23/12/21	Plage Quend	vivant	BlanchonV15-231221-M*	Fauvette
2021/2022	Janvier	05/01/22	Plage St-Quentin-en-T	échoué mort	BlanchonE12-050122-F*	
2021/2022	Janvier	24/01/22	Plage St-Quentin-en-T	vivant	BlanchonV16-240122-X*	Vanesse
2022/2023	Octobre	29/10/22	Plage Quend	échoué mort	BlanchonE13-291022-X*	
2022/2023	Décembre	27/12/22	Plage Quend	vivant	BlanchonV17-271222-X*	Fauvette
2022/2023	Décembre	31/12/22	Le Crotoy	échoué mort	BlanchonE14-311222-X*	
2022/2023	Janvier	21/01/23	Plage St-Quentin-en-T	échoué mort	BlanchonE15-210123-X*	

Tableau 1 : Liste des blanchons observés en baie de Somme et en baie d'Authie. Ils étaient retrouvés soit morts (de causes inconnues ou morts-nés : BlanchonE), soit vivants et leur mère s'occupait toujours d'eux (BlanchonV) ou seuls (non émancipé : JNE ou déjà émancipé : JE). Un numéro a été attribué selon l'ordre chronologique des découvertes. Puis la date de découverte est mentionnée sous la forme JJ/MM/AA et précède le sexe de l'individu (M = mâle ; F = femelle). Les lignes surlignées représentent les individus retrouvés vivants (jaune : seul ; orange : avec leur mère).

Durant l'hiver 2018/2019, une nouveauté a eu lieu : la naissance de deux blanchons la même année.

Le premier blanchon a été observé le 28/12/2018 (figure 3). Rapidement, une femelle non connue comme reproductrice l'a rejoint. Il s'agissait d'une jeune femelle nommée Fauvette par ADN (Association Découverte Nature). Elle a été vue pour la première fois, jeune de l'année ou sub-adulte d'un 1 an, en 2014 en baie d'Authie. Elle a donc 5-6 ans en janvier 2019 et ce petit fut probablement sa première mise bas. Le jeune mâle est arrivé au terme de son sevrage et fut perdu de vue quelques jours plus tard, alors qu'il n'avait pas encore mué. Nous ne connaissons donc pas son devenir puisqu'aucune photo-identification ne sera possible.

Le deuxième blanchon, découvert le 18/01/2019 (figure 3), fut un nouveau jeune de Vanesse. Ce mâle-ci arriva également jusqu'au sevrage et les dernières observations permirent de déterminer qu'il avait entamé sa mue. Mais là encore, aucun suivi postérieur de ce jeune n'a pu être permis car sa mue restait incomplète lorsqu'il a été perdu de vue. Aucun pattern du pelage n'a donc pu être identifié.



Figure 3 : à gauche - Blanchon de Fauvette découvert le 28/12/2018 (photo Frédéric Leviez); à droite – Blanchon de Vanesse découvert le 18/01/2019 (photo Laurence Renaudin).

Or, ces deux naissances simultanées ont engendré de nombreuses interrogations. En effet, Fauvette avait un comportement peu commun avec son jeune : au bout de seulement 3 jours, elle l'emmenait déjà à l'eau. Certains jours, ils passeront de 2 à 4 heures dans l'eau, dans les vagues à marée basse. Comportement peu documenté, il n'était pourtant pas inconnu d'une autre femelle mettant bas en baie de Somme : Vanesse.

En effet, cette dernière a également pratiqué cette mise à l'eau précoce avec chacun de ses jeunes, y compris pour son premier blanchon : la femelle née en 2014. La question a donc rapidement émergée : se pourrait-il que Fauvette soit la femelle née en 2014 ? Cette hypothèse pourrait permettre de comprendre la réitération de ce comportement et le choix du site de mise bas. En effet, les Phoques gris sont connus pour être fidèles à leur site de reproduction et mettre bas à proximité de leur lieu de naissance (Caudron, 1998).

Pour répondre à cette hypothèse, une étude génétique est en cours, avec la Station Marine de Dinard et l'UMR ISYEB. Initialement, elle avait pour but de comparer génétiquement du tissu de cordon ombilical récolté en 2014 avec le placenta de Fauvette récolté en 2019, afin de déterminer une possible filiation. Cette première manipulation a permis de montrer le lien de parenté entre 2 femelles parturientes sur le secteur et la **mise en évidence de 2 lignées maternelles distinctes** (Girardet *et al.*, 2021). Cette **étude sera continuer** pour documenter ces lignées génétiques, et celles à venir.

Cependant, une analyse génétique reste un procédé long et coûteux. Le matériel biologique nécessaire est également difficile à obtenir (chance de découverte, possibilité d'échantillonnage, qualité du prélèvement, possibilité de stockage et de transfert...).

Ces découvertes régulières d'indices de naissances depuis plus de 10 ans, l'observation et le suivi des couples mères-petits depuis 2014 et l'aboutissement en 2019 de deux naissances la même année, l'évolution positive du nombre d'indices de naissance depuis (jusqu'à 6 blanchons différents découverts et 3 femelles parturientes la même année) laissent présager la potentialité d'une installation d'une colonie reproductrice plus importante sur le territoire picard. **Il est donc important de continuer à suivre ce phénomène de près**, d'autant plus que le cas de la reproduction du Phoque gris en baie de Somme constitue un modèle biologique particulièrement pertinent pour l'étude du fonctionnement des populations.

Afin de compléter et de faciliter cette étude, une autre solution fiable à mettre en place existe : **le baguage**. Avec un dérangement minimal sur l'individu, ce marquage pérenne permet ainsi d'identifier l'animal sur le long terme et de documenter efficacement l'implantation d'une nouvelle colonie en Manche Est. Ce projet permettrait ainsi de suivre le devenir des jeunes phoques gris nés sur le territoire picard, et de disposer d'éléments supplémentaires pour déterminer, la fidélité au site de reproduction, le lien de parenté entre individus, la transmission de comportement et d'apprentissage liés au milieu de vie...

Une première demande de dérogation avait été réalisée en 2019. Une première série de captures et baguages ont ainsi été permises sur avis favorables de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France en date du 20 août 2019, du Conseil National de Protection de la Nature en date du 27 août 2019, du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale en date du 15 novembre 2019, et par arrêté du 05 mars 2020 portant dérogation à la protection stricte d'espèces protégées, par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Sur la durée de cette arrêté (2019-2023), **4 blanchons ont pu être capturés et bagués** (cf. annexes) sur les 6 qui ont été observés vivants et qui sont arrivés jusqu'au sevrage :

- BlanchonV10-180120-M : né le 18/01/2020, jeune mâle de Vanesse, bagué **464** blanc à gauche le 01/02/2020 ;
- BlanchonV11-241220-F : née le 24/12/2020, jeune femelle de Fauvette, baguée **467** blanc à droite le 09/01/2021 ;
- BlanchonV12-220121-M : né le 22/01/2021, jeune mâle de Vanesse, bagué **468** blanc à gauche le 03/02/2021 ;
- BlanchonV15-231221-M : né le 23/12/2021, jeune mâle de Fauvette, bagué **469** blanc à gauche le 09/01/2022.

Sur ces 4 blanchons bagués, **2 d'entre eux ont pu être observés et ré-identifiés** après leur sevrage grâce à leur bague (figure 4) :

- la bague 469 le 07/02/2022 à Boulogne-sur-mer, 29 jours après son baguage ;
- la bague 468 le 20/04/2023 en baie d'Authie, 806 jours après son baguage (un peu plus de 2 ans).



Figure 4 : à gauche – BlanchonV15-231221-M ré-observé le 07/02/2022 à Boulogne-sur-mer (photo J.-Luc Bourgain); à droite – BlanchonV12-220121-M ré-observé le 20/04/2023 en baie d'Authie (photo Marie-Hélène Fremau).

Sans la présence de ces bagues, ces blanchons nés sur le littoral picard n'auraient pas pu être ré-identifiés. En effet, au moment de leur sevrage et de leur départ du site d'élevage, le lanugo de ces deux individus était encore bien présent et empêchait leur photo-identification complète (figure 5). Ce fut le cas pour tous les jeunes nés ces dernières années. Seul la présence d'une bague permet donc de les ré-identifiés visuellement et rapidement avec certitude.



Figure 5 : à gauche – BlanchonV12-220121-M ré-observé le 05/02/2021 (photo Olivier Hernandez);
à droite – BlanchonV15-231221-M ré-observé le 20/04/2023 en baie d'Authie (photo Marie-Hélène Fremau).

DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS DE CAPTURE

Les opérations de capture et de baguage s'effectueront dans un laps de temps très court (entre 2 et 3 minutes pour les 4 baguages déjà réalisés) et avec la plus grande discrétion possible pour ne pas trop perturber le jeune et ne pas impacter le retour de sa mère. Dans les grandes lignes, les captures sont effectuées de la façon suivante :

- L'animal sera capturé, dans la majorité des cas à sec, sur son lieu de repos et d'attente du retour de sa mère. Plus rarement, il pourra être capturé dans l'eau, en bordure de plage. Dans tous les cas, cela se fera en l'absence de la mère et uniquement sur un animal isolé de tout groupe de phoques gris sur des reposoirs.
- Du fait de son jeune âge (entre 1 et 4 semaines, suivant les opportunités, l'avancé du sevrage, sa localisation...) et de son manque de méfiance, le blanchon pourra être attrapé manuellement.
- Une fois capturé, les yeux de l'animal seront protégés par un linge humide et l'agitation sera réduite au minimum autour de l'animal pendant toute la manipulation.
- La contention de l'animal se fera sur place, puis il sera relâché au même endroit.
- Une bague permanente sera fixée dans la palmure arrière de l'animal.
- Si l'occasion se présente, quelques prélèvements de poils pourront être réalisés, afin de réaliser éventuellement des études génétiques ultérieures.

Le lieu exact de capture ne peut être déterminé. Elle peut être réalisée sur un territoire compris entre Mers-les-Bains et Le Touquet. Plus probablement, l'opération se déroulera entre Quend-Plage et Cayeux-sur-mer, lieux de découvertes d'indices de naissances ou de mises bas sur le territoire picard.

PÉRIODE ET DURÉE DU PROJET

Ce projet se déroulera lors de la saison de mise bas du Phoque gris, soit en hiver. La présente demande comprend une période allant de novembre à février, afin de couvrir la période de découvertes les plus fréquentes de blanchons à l'échelle européenne (Caudron, 1998 ; Vincent, 2001).

Cependant, les dates de captures potentielles se situeront certainement entre fin décembre et début février, période d'observations et de suivis des naissances de Phoque gris en baie de Somme depuis 2008 (Feunteun et Monnet, 2018).

En ce qui concerne la durée de ce projet, une période de 3 ans a été redemandée. En effet, le faible nombre de naissances actuel sur le territoire picard ne nous permettrait pas d'obtenir assez de données et assez de recul pour une étude pertinente de l'implantation d'une colonie reproductrice. Cette période nous permettrait ainsi d'avoir potentiellement de nouvelles relectures de bagues plus, afin de pouvoir suivre les individus au mieux.

Si le bilan de ce second projet est positif, nous pourrions alors redéposer un dossier de capture pour prolonger cette étude. Nous pourrions ainsi déterminer une éventuelle fidélité au site de reproduction picard, puisque les premiers individus bagués atteindraient alors leur maturité sexuelle.

ÉCHÉANCIER

Dans tous les cas, lorsque les opérations de capture auront lieu, se déroulent alors :

- Dans les 3 semaines qui suivent les captures, la rédaction et l'envoi d'un rapport de capture, destiné au ministère ayant délivré les autorisations de capture, au Parc naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, à la DREAL, à la Réserve Nationale Naturelle de baie de Somme, et aux autres partenaires du projet.
- Dans les 2 mois qui suivent les captures, la rédaction et l'envoi d'un bilan sur la saison de reproduction écoulée ainsi que sur le succès de reproduction (devenir des jeunes, sevrage incomplet ou réussi...), destiné au ministère ayant délivré les autorisations de capture, au Parc naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, à la DREAL, à la Réserve Nationale Naturelle de baie de Somme, et aux autres partenaires du projet.
- Dans l'année qui suit, la rédaction et l'envoi d'un bilan sur les éventuelles réobservations des jeunes phoques gris bagués, destiné au ministère ayant délivré les autorisations de capture, au Parc naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, à la DREAL, à la Réserve Nationale Naturelle de baie de Somme, et aux autres partenaires du projet.

BIBLIOGRAPHIE

- Caudron A. K. 1998. Plasticité comportementale en fonction du milieu de reproduction chez *Halichoerus grypus*. Thèse doctorale, 189p.
- Feunteun A. & Monnet S. 2018. Reproduction du Phoque gris *Halichoerus grypus* en baie de Somme et ses alentours. Synthèse des connaissances actuelles. *Avocette*, (42) 1 : 62 – 79.
- Girardet J., Hardelé R., Jung J.-L., Monnet S. 2021. Rapport d'analyses des échantillons de phoques gris en baie de Somme pour le comité de suivi de la Charte du RNE. 5pp.
- Labitte, P. 1858. Chasses exceptionnelles des phoques sur les cotes de la manche porphyre labitte. Extrait du Journal des Chasseurs, Imprimerie de L. Tinterlin et C, 34p.
- Monnet S. 2019. Etude et protection de la colonie de phoques. Bilan d'activités 2018. 52pp.
- Vincent C. 2001. Bases écologiques de la conservation du phoque gris *Halichoerus grypus* en Mer d'Iroise. Thèse de Doctorat d'Université, 217p.
- Vincent C., Huon M., Caurant F., Dabin W., Deniau A., Dixneuf S., Dupuis L., Elder J.-F., Fremau M.-H. Hassani S., Hemon A., Karpouzopoulos J., Lefeuvre C., McConnell B.J., Moss S.E.W., Provost P., Spitz J. Turpin Y. Ridoux V. 2017. Grey and harbour seals in France: Distribution at sea, connectivity and trends in abundance at haulout sites. *Deep Sea Research Part II* 141: 294-305.
- Vincent C., Planque Y., Brévert C., Leviez F., Karpouzopoulos J., Monnet S., Dupuis L., Fremau M.H., Ruellet T., Decomble M., Caurant F., Spitz J. 2018. Eco-Phoques : Bases scientifiques pour une meilleure connaissance des phoques et de leurs interactions avec les activités humaines en Manche Nord-Est. Rapport final pour la région Hauts-de-France et l'AFB. 127 PP.

CONTACT

Monnet Sarah
Tel : 06 08 83 44 99
Email : sarah.monnet@picardie-nature.org

Picardie Nature
233 rue Eloi Morel
80000 Amiens

Annexes

Les rapports de 4 captures réalisées sur la période de la précédente dérogation.

Documenter l'implantation d'une nouvelle
colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus*
en Manche Est.



© Sarah Monnet – Picardie Nature

Rapport de capture – février 2020



PICARDIE NATURE

Association Picardie Nature

Documenter l'implantation d'une nouvelle colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus* en Manche Est

Rapport de capture – février 2020

Ce rapport fait suite à la capture d'un blanchon de phoque gris (*Halichoerus grypus*) en baie de Somme le 01 février 2020 pour le baguage de celui-ci. Cette capture a été permise par autorisation des ministères de la transition écologique et solidaire et de l'Agriculture et Alimentation, sur avis favorables de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France en date du 20 août 2019, du Conseil National de Protection de la Nature en date du 27 août 2019 et du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale en date du 15 novembre 2019 (dérogation accordée à l'association Picardie Nature).

Cette opération de baguage a été réalisée pour permettre de documenter l'implantation d'une nouvelle colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus* en Manche Est, et donc de suivre leurs déplacements, repos à terre et potentiellement leurs reproductions ultérieures. Cette opération s'inscrit ainsi dans le cadre du programme de surveillance des mammifères marins prévu dans le Plan d'Action pour le Milieu Marin adopté en 2015 pour la sous-région marine Manche-mer du Nord.

L'équipe sur place lors de la capture fut restreinte et composée de 6 personnes : Delcourt Régis, Martin Christine, Méranger François, Mestre Julie, Renaudin Laurence, tous bénévoles de Picardie Nature et plus particulièrement du programme d'études et de protection des phoques en baie de Somme ; et Monnet Sarah, chargée d'études Mammifères marins de l'association.

Les partenaires de l'association (DREAL, RNN Baie de Somme, PNM des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, Observatoire Pelagis, Université de La Rochelle, et ONCFS) ont également été prévenus et invités à participer à l'opération, mais n'ont pas pu venir.

Le blanchon a donc pu être capturé le 01 février 2020 au matin, alors qu'il était âgé d'environ 15 jours (âge estimé à partir de sa taille lors de la date de première observation du jeune, le 19 janvier). Cette date a été choisie car elle correspondait à la limite des 15 jours minimum d'allaitement et à la période charnière de début de mue et d'un potentiel début de sevrage. De plus la météo et l'horaire de marée basse était favorable à l'opération.

Une incertitude planait cependant quant à la possibilité effective de capture, puisque la femelle restait constamment à proximité de son jeune les jours précédents la date envisagée. Incertitude qui s'est finalement levée le jour J puisque la mère était située à distance, à 150-200 m plus loin dans une bêche d'eau.



Figure 1 : Emplacement du jeune (en bleu) et de sa mère (en orange) juste avant l'opération de capture le 01 février. © Sarah Monnet

Une fois cette vérification faite, l'équipe a pu commencer la phase d'approche du jeune. Elle fut tranquille, sans mouvement d'agitation de la part du blanchon ou de la femelle. Cela a été permis grâce à un travail en amont d'« acceptation » d'une présence humaine calme, par les bénévoles lors du suivi du couple mère petit.

C'est à partir des 20 derniers mètres que l'opération a réellement débuté avec une approche plus rapide. Les yeux de l'animal ont été immédiatement protégés par un linge afin de le tranquilliser un maximum, puis une contention a été effectuée.



Figure 2 : Protection des yeux de l'animal par un linge et contention. © Sarah Monnet

Une fois cette première étape réalisée, la deuxième équipe a pu prendre place à l'arrière de l'animal pour procéder au baguage.



Figure 3 : Mise en place de la seconde équipe pour le baguage. © Sarah Monnet

La bague de couleur blanche numérotée 464, à l'adresse de l'Université de La Rochelle, a été insérée dans la palmure arrière gauche du blanchon pour identification ultérieure. L'encoche fut nette et a peu saigné. Pour limiter tout risque de blessure, l'extrémité de la bague permettant son insertion a été coupée et limée.



Figure 4 : Insertion de la bague dans la palmure arrière gauche. © Sarah Monnet

L'occasion de prélever quelques échantillons, afin de réaliser éventuellement des études génétiques ultérieures, s'est également présentée. Ils ont donc été réalisés et sont de 3 types :

- quelques gouttes de sang prélevées au niveau de l'emplacement de la bague, grâce à une compresse ;
- quelques poils de mue ;
- un écouvillonnage anal, pour récupération potentielle de cellules intestinales.

Tout au long de cette manipulation, qui dura 4 minutes, l'agitation autour de l'animal a été réduite au minimum. Une fois finie, la contention fut stoppée et le linge enlevée. L'ensemble de l'équipe est ensuite repartie à bonne distance.

Le jeune a rejoint sa mère et cette dernière est venue le récupérer pour le mettre dans la bêche d'eau. Une partie de l'équipe est restée également l'après-midi pour continuer le suivi et s'assurer du comportement du couple mère petit. Celui-ci fut normal et similaire aux jours précédents.



Figure 5 : Comportement du couple mère petit identique aux jours précédents, quelques heures après la capture. © Laurence Renaudin

Le suivi du couple mère petit a continué les jours suivants pour s'assurer du devenir du jeune. Lorsque cela était possible une vérification de l'état de la palmure a également été réalisée. Aucun signe de saignement ou de blessure n'a été relevé.



Figure 6 : Vérification de l'état de la palmure les jours suivants le baguage.
A gauche le 02/02/2020 (© François Méranger) à droite le 03/02/2020 (© Sarah Monnet).

Remerciements

Nous souhaitons remercier vivement toutes les personnes ayant participé au suivi de ce couple mère petit et sans qui ce baguage n'aurait pu avoir lieu : les bénévoles de l'association, des particuliers désirant protéger la faune sauvage et les bénévoles de l'association ADN (Association Découverte Nature). Merci également à toute l'équipe présente le jour de la capture qui s'est déplacée, parfois de loin, et qui a donné de son temps pour le bon déroulé de l'opération.

Et pour finir, merci aux différentes structures ayant donné un avis favorable et permettant ainsi la réalisation de ce premier baguage de blanchon en baie de Somme.

Contact

Monnet Sarah
Picardie Nature
233 rue Eloi Morel
80000 Amiens
Tel : 06 08 83 44 99
Email : sarah.monnet@picardie-nature.org

Documenter l'implantation d'une nouvelle
colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus*
en Manche Est.



© François Méranter – Picardie Nature

Rapport de capture – janvier 2021



Association Picardie Nature

Documenter l'implantation d'une nouvelle colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus* en Manche Est

Rapport de capture – janvier 2021

Ce rapport fait suite à la capture d'un blanchon femelle de phoque gris (*Halichoerus grypus*) sur Quend-Plage le 09 janvier 2021 pour le baguage de celui-ci. Cette capture a été permise sur avis favorables de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France en date du 20 août 2019, du Conseil National de Protection de la Nature en date du 27 août 2019, du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale en date du 15 novembre 2019, et par arrêté du 05 mars 2020 portant dérogation à la protection stricte d'espèces protégées, délivré à l'association Picardie Nature dans le cadre d'une étude scientifique et d'un programme de suivi de phoques gris, par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Cette opération de baguage a été réalisée dans le but de documenter l'implantation d'une nouvelle colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus* en Manche Est, de suivre leurs déplacements, leur repos à terre et potentiellement leurs reproductions ultérieures. Cette opération s'inscrit ainsi dans le cadre du programme de surveillance des mammifères marins prévu dans le Plan d'Action pour le Milieu Marin élaboré en 2015 pour la sous-région marine Manche-mer du Nord.

L'équipe sur place lors de la capture fut restreinte et composée de 6 personnes, toutes titulaires de la « carte verte » : Delcourt Régis, Martin Christine, Méranger François, Mestre Julie, Thiery Simon, bénévoles de Picardie Nature et plus particulièrement du programme d'études et de protection des phoques en baie de Somme ; et Monnet Sarah, chargée d'études Mammifères marins de l'association.

Les partenaires de l'association (DREAL, RNN Baie de Somme, PNM des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, Observatoire Pelagis, La Rochelle Université, et ONCFS) ont également été prévenus et invités à participer à l'opération, mais n'ont pas pu venir.

Le blanchon a donc pu être capturé le 09 janvier 2021 au matin, alors qu'il était âgé de 17 jours (âge réel étant donné que la naissance a été constatée le 24 décembre 2020 au matin par un des bénévoles et deux touristes belges). Cette date a été choisie en correspondance de la limite des 15 jours minimum d'allaitement et à la période charnière de début de mue et d'un début de sevrage du blanchon. De plus la météo et l'horaire de marée basse étaient favorables à l'opération.

Cependant, une incertitude demeurait quant à la possibilité effective de capture du blanchon, puisque la femelle se trouvait encore régulièrement à proximité de sa jeune les jours précédents, et que cette dernière allait quotidiennement à l'eau sur de longues durées (jusqu'à 2h30).



Figure 1 : Jeune et mère ensemble à l'eau quelques jours avant l'opération de capture (05 janvier). © Sarah Monnet

Le jour J, à notre arrivée aux aurores, le couple mère-petit était observé dans l'eau. L'équipe a donc décidé d'attendre leur remonté sur l'estran et un éventuel allaitement matinal.

Une fois fait, une première tentative de capture a été réalisée en milieu de matinée, alors que la jeune était en phase de repos sur l'estran, et que la femelle était repartie à l'eau avec la marée descendante. Cependant, un couple de joggeurs passant en bord de mer a inquiété la femelle qui est aussitôt remontée auprès de sa jeune. Cette première tentative a ainsi été stoppée afin de ne pas la stresser davantage.

Une heure plus tard, la femelle retourna à l'eau en laissant sur l'estran sa jeune au repos. Après vérification de non inquiétude de la femelle, qui se trouvait dans l'eau à plusieurs centaines de mètres et masquée par la brume, l'équipe a pu commencer la phase d'approche de la jeune. Elle fut tranquille, sans mouvement d'agitation du blanchon, qui ne se réveilla d'ailleurs qu'au dernier moment.

Les yeux de l'animal ont été immédiatement protégés par un linge afin de limiter son stress, puis son maintien a été effectué.



Figure 2 : Derniers mètres d'approche et mise en place d'un linge pour protéger les yeux de l'animal. © Sarah Monnet

Une fois cette première étape réalisée, la deuxième équipe a pu prendre place à l'arrière de l'animal pour procéder au baguage.



Figure 3 : Maintien de l'animal et mise en place de la seconde équipe pour le baguage. © Sarah Monnet

Une bague de couleur blanche numérotée 467, à l'adresse de La Rochelle Université, a été insérée dans la palmure arrière droite du blanchon pour identification ultérieure. L'encoche fut nette et sans saignement. Pour limiter tout risque de blessure, l'extrémité de la bague permettant son insertion a été coupée et limée.



Figure 4 : Insertion de la bague dans la palmure arrière droite. © Sarah Monnet

L'opération a permis également de prélever quelques poils de mue, afin de réaliser d'éventuelles études génétiques ultérieures.

Tout au long de cette manipulation, qui dura moins de 2 minutes, l'agitation autour de l'animal a été réduite au maximum. Une fois terminée, le maintien de l'animal fut stoppé et le linge retiré de ses yeux. L'ensemble de l'équipe est ensuite repartie à bonne distance (à plus de 50m).

L'observation du blanchon s'est poursuivie l'après-midi afin de s'assurer de son comportement, et continuer à la protéger d'éventuels dérangements sur cette portion de littoral fréquentée par le grand public. Elle resta seule sur l'estran en phase de repos. La femelle n'a pas été revue de la journée.

Le couple mère-petit a été réobservé le lendemain matin, le 10 janvier, côté à côté, dans l'eau. Aucun allaitement n'a pu être observé. Elle fut à nouveau seule sur l'estran, en phase de repos, le reste de la journée. La femelle n'a plus été observée les jours suivants. Ce fut également le dernier jour d'observation de la jeune. Elle n'a plus été revue à partir du lendemain.



Figure 5 : Dernier jour d'observation du couple mère-petit le 10 janvier 2021. © François Méranger

Remerciements

Nous souhaitons remercier vivement toutes les personnes ayant participé au suivi de ce couple mère petit et sans lesquelles ce baguage n'aurait pu avoir lieu : les bénévoles de l'association Picardie Nature, des particuliers désirant protéger la faune sauvage et qui ont été sensibilisés durant le suivi, les bénévoles de l'association ADN (Association Découverte Nature) et les gardes du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale. Merci également à toute l'équipe présente le jour de la capture qui s'est déplacée, parfois de loin, et qui a donné de son temps pour le bon déroulé de l'opération.

Et pour finir, merci aux différentes structures et services de l'état ayant donné un avis favorable permettant ainsi la réalisation de ce deuxième baguage de blanchon sur le littoral picard.

Contact

Monnet Sarah
Picardie Nature
233 rue Eloi Morel
80000 Amiens
Tel : 06 08 83 44 99
Email : sarah.monnet@picardie-nature.org

Documenter l'implantation d'une nouvelle
colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus*
en Manche Est.



© Olivier Hernandez – Picardie Nature

Rapport de capture – février 2021



PICARDIE NATURE

Association Picardie Nature

Documenter l'implantation d'une nouvelle colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus* en Manche Est Rapport de capture – février 2021

Ce rapport fait suite à la capture d'un blanchon mâle de phoque gris (*Halichoerus grypus*) sur Saint-Quentin-en-Tourmont le 03 février 2021 pour le baguage de celui-ci. Cette capture a été permise sur avis favorables de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France en date du 20 août 2019, du Conseil National de Protection de la Nature en date du 27 août 2019, du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale en date du 15 novembre 2019, et par arrêté du 05 mars 2020 portant dérogation à la protection stricte d'espèces protégées, délivré à l'association Picardie Nature dans le cadre d'une étude scientifique et d'un programme de suivi de phoques gris, par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Cette opération de baguage a été réalisée dans le but de documenter l'implantation d'une nouvelle colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus* en Manche Est, de suivre leurs déplacements, leur repos à terre et potentiellement leurs reproductions ultérieures. Cette opération s'inscrit ainsi dans le cadre du programme de surveillance des mammifères marins prévu dans le Plan d'Action pour le Milieu Marin élaboré en 2015 pour la sous-région marine Manche-mer du Nord.

L'équipe sur place lors de la capture fut restreinte et composée de 6 personnes : Delcourt Régis, Grénot Alain, Martin Christine, Méranger François, Renaudin Laurence, bénévoles de Picardie Nature et plus particulièrement du programme d'études et de protection des phoques en baie de Somme ; et Monnet Sarah, chargée d'études Mammifères marins de l'association.

Les partenaires de l'association (DREAL, RNN Baie de Somme, PNM des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, Observatoire Pelagis, La Rochelle Université, et ONCFS) ont également été prévenus et invités à participer à l'opération. Des agents de la RNN Baie de Somme et du PNM des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale ont ainsi pu venir sur site pour assister à l'opération et aider au bon déroulé de l'opération.

Le blanchon a donc pu être capturé le 03 février 2021 au matin, alors qu'il était âgé d'environ 15 jours (âge estimé à partir de sa taille lors de la date de première observation du jeune, le 22 janvier). Cette date a été choisie en correspondance de la limite des 15 jours minimum d'allaitement et à la période charnière de début de mue et d'un début de sevrage du blanchon. De plus la météo et l'horaire de marée basse étaient favorables à l'opération.

Cependant, une incertitude demeurait quant à la possibilité effective de capture du blanchon, puisque la femelle se trouvait encore régulièrement à proximité de son jeune les jours précédents. Incertitude qui s'est finalement levée puisqu'elle était située à distance, à environ 200 m, en compagnie d'un mâle.



Figure 1 : Femelle à bonne distance de son jeune (environ 200m), en compagnie d'un mâle. © Sarah Monnet

Une fois cette vérification faite, l'équipe a pu commencer la phase d'approche du jeune. Elle fut tranquille, sans mouvement d'agitation de la part du blanchon ou de la femelle. Cela a été permis grâce à un travail en amont d'« acceptation » d'une présence humaine calme, par les bénévoles lors du suivi du couple mère petit.

C'est à partir des 20 derniers mètres que l'opération a réellement débuté avec une approche plus rapide. Les yeux de l'animal ont été immédiatement protégés par un linge afin de le tranquilliser un maximum, puis son maintien a été effectué.



Figure 2 : Derniers mètres d'approche et mise en place d'un linge pour protéger les yeux de l'animal. © Laurence Renaudin

Une fois cette première étape réalisée, la deuxième équipe a pu prendre place à l'arrière de l'animal pour procéder au baguage.



Figure 3 : Maintien de l'animal et mise en place de la seconde équipe pour le baguage. © Laurence Renaudin

Une bague de couleur blanche numérotée 468, à l'adresse de La Rochelle Université, a été insérée dans la palmure arrière gauche du blanchon pour identification ultérieure. L'encoche fut nette et a peu saigné. Pour limiter tout risque de blessure, l'extrémité de la bague permettant son insertion a été coupée et limée.



Figure 4 : Coupe de l'extrémité de la bague après sa pose, pour limiter tout risque de blessure. © Laurence Renaudin

L'opération a permis également de prélever quelques poils de mue, afin de réaliser d'éventuelles études génétiques ultérieures.

Tout au long de cette manipulation, qui dura environ 2 minutes, l'agitation autour de l'animal a été réduite au maximum. Une fois terminée, le maintien de l'animal fut stoppé, le linge retiré de ses yeux et l'ensemble de l'équipe est repartie à bonne distance.

Par la suite, le jeune s'est remis en phase de repos, alors que la femelle était toujours en compagnie du mâle. Aucun dérangement lié à l'opération n'a pu être constaté sur les deux adultes qui n'ont pas modifié leur comportement. Un accouplement sur le sable a d'ailleurs pu être observé quelques minutes plus tard, avant que les deux individus ne s'éloignent de plusieurs centaines de mètres vers des bâches d'eau, en vocalisant.

Le suivi a continué les jours suivants pour s'assurer du bon devenir du jeune jusqu'au sevrage. Lorsque cela était possible une vérification de l'état de la palmure baguée a également été réalisée. Aucun signe de saignement ou de blessure n'a été relevé.

La blessure sur la queue observée lors du baguage a également été vérifiée. Le saignement s'est stoppé dès le lendemain et aucun autre signe n'a pu être détecté. Son origine n'est pas identifiée, mais est peut-être liée à une visite brutale du mâle qui a fréquenté le secteur plusieurs jours avant l'accouplement.



Figure 5 : Vérification de la cicatrisation de la palmure baguée et de la blessure observée : à gauche lors du baguagé le 03 février et à droite le 04 février. © Laurence Renaudin

La femelle n'a plus été revue depuis son départ le 03 février après son accouplement. Le jeune fut observé pour la dernière fois le 05 février.

Remerciements

Nous souhaitons remercier vivement toutes les personnes ayant participé au suivi de ce couple mère petit et sans lesquelles ce baguage n'aurait pu avoir lieu : les bénévoles de l'association Picardie Nature, des particuliers désirant protéger la faune sauvage et qui ont été sensibilisés durant le suivi, les bénévoles de l'association ADN (Association Découverte Nature) et les gardes de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme et du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale. Merci également à toute l'équipe présente le jour de la capture qui s'est déplacée, parfois de loin, et qui a donné de son temps pour le bon déroulé de l'opération.

Et pour finir, merci aux différentes structures et services de l'état ayant donné un avis favorable permettant ainsi la réalisation de ce troisième baguage de blanchon sur le littoral picard.

Contact

Monnet Sarah
Picardie Nature
233 rue Eloi Morel
80000 Amiens
Tel : 06 08 83 44 99
Email : sarah.monnet@picardie-nature.org

Documenter l'implantation d'une nouvelle
colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus*
en Manche Est.



© Maxian Maradene – Picardie Nature

Rapport de capture – janvier 2022



PICARDIE NATURE

Association Picardie Nature

Documenter l'implantation d'une nouvelle colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus* en Manche Est

Rapport de capture – janvier 2022

Ce rapport fait suite à la capture d'un blanchon mâle de phoque gris (*Halichoerus grypus*) sur Fort-Mahon-Plage le 09 janvier 2022 pour le baguage de celui-ci. Cette capture a été permise sur avis favorables de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France en date du 20 août 2019, du Conseil National de Protection de la Nature en date du 27 août 2019, du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale en date du 15 novembre 2019, et par arrêté du 05 mars 2020 portant dérogation à la protection stricte d'espèces protégées, délivré à l'association Picardie Nature dans le cadre d'une étude scientifique et d'un programme de suivi de phoques gris, par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Cette opération de baguage a été réalisée dans le but de documenter l'implantation d'une nouvelle colonie de Phoque gris *Halichoerus grypus* en Manche Est, de suivre leurs déplacements, leur repos à terre et potentiellement leurs reproductions ultérieures. Cette opération s'inscrit ainsi dans le cadre du programme de surveillance des mammifères marins prévu dans le Plan d'Action pour le Milieu Marin élaboré en 2015 pour la sous-région marine Manche-mer du Nord.

L'équipe sur place lors de la capture fut restreinte et composée de 6 personnes : Hernandez Olivier, Maradenne Maxian, Martin Christine, Méranger François, Nicolaï Chantal, bénévoles de Picardie Nature et plus particulièrement du programme d'études et de protection des phoques en baie de Somme ; et Monnet Sarah, chargée d'études Mammifères marins de l'association.

Les partenaires de l'association (DREAL, RNN Baie de Somme, PNM des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale, Observatoire Pelagis, La Rochelle Université, et l'OFB) ont également été prévenus et invités à participer à l'opération, mais n'ont pu venir.

Le blanchon a donc pu être capturé le 09 janvier 2022 au matin, alors qu'il était âgé de 18 jours (âge réel puisque la naissance a été constatée le 23 décembre 2021 au matin). Cette date a été choisie en fonction de la limite des 15 jours minimum d'allaitement et à la période charnière de début de mue et d'un début de sevrage du blanchon. De plus, la météo et l'horaire de marée basse étaient favorables à l'opération.

Cependant, une incertitude demeurait quant à la possibilité effective de capture du blanchon. En effet, ce couple mère-petit s'est énormément déplacé lors des dix jours précédents, partant du Sud de Quend-Plage et allant jusqu'aux reposoirs de la baie d'Authie, en face de Berck-sur-mer. Ils ont ainsi dériver de plus de 8km vers le Nord, alors qu'ils se cantonnaient sur un linéaire d'1 km² les années passées. De même, la femelle emmenait quotidiennement à l'eau son jeune sur de longues durées, malgré la houle.



Figure 1 : Jeune et mère partant à l'eau quelques jours avant l'opération de capture (06 janvier). © Vincent Acloque

Le jour J, à notre arrivée, le blanchon était seul, au milieu de l'estran sur la pointe de Routhiauville. L'équipe a donc décidé de s'en approcher afin de s'assurer de sa bonne santé et de vérifier l'absence de la femelle dans les environs ; femelle qui n'avait d'ailleurs plus été observée à proximité depuis l'avant-veille.

Une fois fait, l'équipe a pu commencer la phase d'approche du jeune, en vue de la capture.

Les yeux de l'animal ont été immédiatement protégés par un linge afin de limiter son stress, puis son maintien a été effectué.



Figure 2 : Derniers mètres d'approche et mise en place d'un linge pour protéger les yeux de l'animal. © Maxian Maradenne

Une fois cette première étape réalisée, la deuxième équipe a pu prendre place à l'arrière de l'animal pour procéder au baguage.



Figure 3 : Maintien de l'animal et mise en place de la seconde équipe pour le baguage. © Maxian Maradenne

Une bague de couleur blanche numérotée 469, à l'adresse de La Rochelle Université, a été insérée dans la palmure arrière gauche du blanchon pour identification ultérieure. L'encoche fut nette et sans saignement. Pour limiter tout risque de blessure, l'extrémité de la bague permettant son insertion a été coupée et limée.



Figure 4 : Insertion de la bague dans la palmure arrière droite. © Maxian Maradenne

L'occasion de prélever quelques échantillons, afin de réaliser des études génétiques ultérieures, s'est également présentée. Ils ont donc été réalisés et sont de 2 types :

- quelques poils de mue ;
- un écouvillonnage anal, pour récupération potentielle de cellules intestinales.

Tout au long de cette manipulation, qui dura environs 3 minutes, l'agitation autour de l'animal a été réduite au maximum. Une fois terminée, le maintien de l'animal fut stoppé et le linge retiré de ses yeux. L'ensemble de l'équipe est ensuite repartie à bonne distance.

L'observation du blanchon s'est poursuivie l'après-midi afin de s'assurer de son comportement, et continuer à le protéger d'éventuels dérangements sur cette portion de littoral fréquentée par le grand public. Il resta seul sur l'estran, en phase de repos dans une bêche d'eau, sans signe comportemental distinctif des jours précédents.

Une prospection fut réalisée le lendemain matin sur le secteur pour tenter de repérer le jeune et de s'assurer de son bon devenir. Cependant, il n'a pas été revu. Aucune trace sur le haut de l'estran n'a été repérée, en dehors de celle de la veille, indiquant qu'il était parti avec la marée haute de la nuit. Des points d'observation depuis Berck-sur-mer, offrant un panorama sur l'ensemble de la baie d'Atuhie, furent également réalisés les jours suivants. Aucun blanchon n'a pu être repéré.



Figure 5 : Dernière observation du blanchon le 09 janvier 2022 après-midi, dans la bêche d'eau où il se reposait. © Olivier Hernandez

Remerciements

Nous souhaitons remercier vivement toutes les personnes ayant participé au suivi de ce couple mère petit et sans lesquelles ce baguage n'aurait pu avoir lieu : les bénévoles de l'association Picardie Nature, des particuliers désirant protéger la faune sauvage et qui ont été sensibilisés durant le suivi, les bénévoles de l'association ADN (Association Découverte Nature), les agents du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale et les gardes de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme.

Merci à tous pour avoir former des équipes quotidiennes, se relayant du lever au coucher du soleil, week-end et jours fériés inclus, malgré les fêtes de fin d'année. Merci également pour votre très forte mobilisation lors des journées de forte influence du 31/12 et 01/01 (11 personnes présentes chaque jour !), pour canaliser la foule et permettre la quiétude de ces individus! Vous avez ainsi permis de protéger ce couple mère-petit, afin que le jeune arrive jusqu'au sevrage.

Merci également à toute l'équipe présente le jour de la capture qui s'est déplacée, et qui a donné de son temps pour le bon déroulé de l'opération.

Et pour finir, merci aux différentes structures et services de l'état ayant donné un avis favorable permettant ainsi la réalisation de ce quatrième baguage de blanchon sur le littoral picard.

Contact

Monnet Sarah
Picardie Nature
233 rue Eloi Morel
80000 Amiens
Tel : 06 08 83 44 99
Email : sarah.monnet@picardie-nature.org